PROVINCE DE NAMUR
Service de l'Observation, de la
Programmation et du Développement
Territorial
Place Saint-Aubain, 2
5000 NAMUR

Affaire 83/22 : ASPASC - SOPDT – Vivre-Mieux – SLSP Les Habitations de l'Eau Noire – Représentation provinciale - Remplacement de Monsieur Christophe BOMBLED, démissionnaire.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU l'art 146 du Code Wallon du Logement et de l'habitat durable ;

VU l'article 31 des statuts de la SLSP Les Habitations de l'Eau Noire;

VU que la Province de Namur est membre de la SLSP Les Habitations de l'Eau Noire;

VU la résolution du Conseil provincial du 29 mars 2019 désignant notamment Monsieur Christophe BOMBLED, en qualité de représentant provincial à l'Assemblée Générale de la SLSP Les Habitations de l'Eau Noire;

CONSIDERANT que l'intéressé a démissionné de son mandat de conseiller provincial ;

CONSIDERANT dès lors qu'il ne peut donc plus siéger au sein de l'Assemblée générale de ladite ASBL ;

CONSIDERANT qu'il convient de le remplacer ;

VU l'avis de sa 2ème Commission;

VU la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à …voix pour, …voix contre et …abstention(s);

CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité / à l'unanimité.

DECIDE

Article 1er : de désigner Monsieur/Madame .....conseiller.ère provincial.e en tant que représentant.e provincial.e du groupe MR au sein de l'Assemblée Générale de la SLSP Les Habitations de l'Eau Noire en remplacement de Monsieur Christophe BOMBLED, démissionnaire.

Article 2 : Expédition de la présente résolution sera adressée :

- A Mme D. HICGUET, Inspecteur général de l'ASPASC.
- À l'intéressé.e.
- A la SLSP Les Habitations de l'Eau Noire

Fait à Namur, le 20 mai 2022

Le Directeur général,
Valéry ZUINEN

Le Président,
Philippe BULTOT

La version informatique constitue le document de référence